

International Review of Community Development Revue internationale d'action communautaire



Prendre soin de ses petits-enfants, c'est donner, recevoir et rendre

Caring for one's grandchildren: giving and receiving Cuidar sus nietecitos es dar, recibir y servir

Monique Buisson and Françoise Bloch

Number 28 (68), Fall 1992

Prendre soin. Liens sociaux et médiations institutionnelles

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1033800ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1033800ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (print)

2369-6400 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Buisson, M. & Bloch, F. (1992). Prendre soin de ses petits-enfants, c'est donner, recevoir et rendre. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (28), 15–27.
<https://doi.org/10.7202/1033800ar>

Article abstract

With regard to childcare by grandparents on one or both sides of the family, the authors show how feelings of obligation are created and maintained in conjugal and intergenerational relations, and how these feelings reflect what each person reiterates or rejects from the history of the parental or parental-in-law couple. Caring for children places obligatory relationships within a continuum wherein each spouse takes their place in their genealogy by in turn assuming a role of father or mother both similar to and different from that of their parents—tenacious relationships which we view as structuring the social-familial link.

Tous droits réservés © Lien social et Politiques, 1992

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Prendre soin de ses petits-enfants, c'est donner, recevoir et rendre

Monique Buisson et Françoise Bloch

« Il y a un temps pour élever les enfants et un temps pour savourer les petits-enfants »

De nombreux travaux ont mis en évidence les relations d'entraide existant au sein du groupe familial. Aide au logement ou à son aménagement, aide à l'installation de jeunes couples, soins aux enfants ou aux parents vieillissants, ces échanges multiformes de services sont notés par de nombreux auteurs, tant à l'Ouest qu'à l'Est¹. Ils circuleraient selon un axe vertical intergénérationnel sexué (Pitrou, 1977), ce qui tendrait à confirmer la prépondérance de la relation que la femme, en particulier, entretient avec ses ascendants ou descendants en ligne directe et de sexe identique (Roberge, 1985).

Les interprétations que suscitent de telles observations empiriques divergent. Certains auteurs en font une lecture économiste : l'absence de substituts marchands ou leur coût expliqueraient

de telles solidarités intergénérationnelles. Ces échanges de services où se repère une spécialisation sexuée soit dans le couple, soit dans les lignées, seraient la manifestation concrète d'une division sexuelle du travail et d'une forme sexuée de socialisation, assignant hommes et femmes à des sphères différenciées (Chabaud et autres, 1985). D'autres voient dans ces échanges de services, pris dans leur ensemble, un des canaux de transmission et de perpétuation des normes entre générations (Pitrou, 1977), une de ces normes étant celle de la réciprocité dans les échanges (Bengston et Roberts, 1991 ; Kellerhals et autres, 1984).

Nous ne développerons pas ici en quoi nous nous démarquons de ce type d'interprétation² mais nous montrerons comment ces relations d'en-

traide autour de la prise en charge des petits-enfants par les grands-parents révèlent un sens, constitutif du lien social familial. Un lien parmi d'autres, le lien social familial, c'est-à-dire « ce qui fait ciment en assurant à la fois aux individus le sens de leur identité propre et à l'ensemble sa cohésion » (Caillé, 1989 : 4), a la particularité d'inscrire l'individu dans une généalogie, dans une histoire familiale, à une place où il est à la fois choisi pour être mais où — exception faite de la place que lui assigne la loi — il peut, dans une certaine mesure, choisir d'être ou de ne pas être.

Pour trouver sa place dans cette histoire familiale, l'individu doit faire de la place parmi les générations précédentes (Legendre, 1985) : comment trouve-t-il sa place entre celles que sa mère et son père occupaient (par

16

exemple en termes de statut professionnel, de répartition des activités domestiques, de participation à des activités extra-professionnelles, d'éducation, etc.) ou auraient souhaité occuper et la position à laquelle lui-même aspire ?

Pour prendre place dans cette généalogie familiale, pour advenir comme sujet — sans prétendre à l'auto-fondation mais aussi sans se confondre avec ses ascendants, ce qui dans l'un et l'autre cas le ferait sombrer dans la folie —, il doit reconnaître ce qui lui a été donné : ceci l'introduit dans un rapport de dette³ à l'égard de ses parents, dont il doit aussi⁴ se différencier. Admettre que l'on a une dette à l'égard de ses ascendants — la dette initiale étant d'en avoir reçu la vie — sans pour autant n'être que cette dette, c'est-à-dire sans se confondre avec ses ascendants, c'est tout à la fois entrer dans un règlement des rapports obligatoires dans lesquels on est pris et trouver un support symbolique à cette différenciation, à cette rupture symbolique. Une des manières de combler cette dette initiale — mais pas l'unique manière — est de donner naissance à son tour à des descendants qui, à leur tour, seront redevables à l'égard de leurs parents d'au moins être en vie⁵.

Ainsi, selon nous, ce qui fonde le lien social familial, c'est ce que descendants et ascendants se doivent et se rendent dans les transactions verticales à l'intérieur de la lignée. Ces relations obligatoires sont marquées par les rapports de filiation entendus comme ce que chacun revendique, écarte ou refuse de l'héritage matériel et symbolique reçu de ses ascendants. Mais, dans le cadre de l'alliance, les transactions verticales dont est porteur chaque membre du couple s'articulent aux transactions horizontales entre conjoints ; se trouvent ainsi confrontées et retravaillées, au sein du couple, les modalités de reprise à son compte par chacun de l'héritage reçu de ses parents.

La prise en charge des petits-enfants par les grands-parents, objet de cet article, nous semble particulièrement au cœur de ce qui se joue dans l'entretien de ce lien. L'accession au statut de parent⁶ se trouve, en effet, au cœur de ces règlements de dettes entre les conjoints et leurs parents ; au cœur aussi, dans la succession des générations, de cette nécessaire différenciation entre ascendants et descendants. Cette différenciation passe par un « tiers » (Kellerhals et autres, 1984 : 85) ; le premier est la loi qui institue le sujet à une place dans le flot des générations qui le précèdent. Mais d'autres « tiers » médiatisent les règlements des rapports obligatoires noués avec les ascendants et servent de support à cette rupture symbolique : l'enfant, le conjoint, tout autre membre de la famille peuvent en tenir lieu⁷.

L'enfant dont les grands-parents prennent soin est donc pris comme un « tiers » : par lui se règlent les rapports obligatoires noués entre ses parents et ses grands-parents, sur lui se trans-

fère l'héritage matériel et symbolique reçu par ses parents, héritage métamorphosé dans le cadre de l'alliance ; à charge pour lui de se le réapproprier, de le transformer ou de le refuser tout au moins partiellement.

La garde des petits-enfants par les grands-parents, garde régulière ou garde occasionnelle (de dépannage ou pendant les vacances scolaires), est un mode d'entraide repéré par de nombreux auteurs, en particulier dans les ménages mono- ou bi-parentaux où la femme a une activité professionnelle (Pitrou, 1977 ; Beillan, 1991 ; Marpsat, 1991). Ce soutien dans la prise en charge des enfants émanerait principalement de la lignée maternelle et plus précisément de la grand-mère maternelle (Presser, 1989 ; O'Connor, 1990). Dans une recherche que nous avons effectuée sur les interrelations entre activité féminine et vie familiale⁸ cette prééminence de la lignée maternelle paraît moins nette⁹ bien qu'il s'agisse de couples dont les deux conjoints ont, pour la majorité, effectué une mobilité sociale ascendante (Bawin et Gautier, 1991 : 146).

À partir de ces constatations et du cadre problématique sommairement exposé, nous montrons que la lignée maternelle n'est pas toujours la seule concernée dans la prise en charge des enfants ; comment confier ses enfants aux grands-parents fait naître et entretient des sentiments d'obligation dans les relations conjugales et intergénérationnelles ; comment ces sentiments reflètent ce que chacun réitère ou refuse de l'histoire du couple parental ou beau-parental ; comment, enfin, « pris » dans ces comptes qui se règlent entre ses parents et ses grands-parents, l'enfant devient le support de ces règlements.

Dans toutes les situations de couple que nous avons retenues¹⁰ les grands-parents maternels interviennent pour s'occuper de leurs petits-enfants. Dans certains cas, les grands-parents paternels participent aussi à cette prise en charge, mais ils en sont exclus dans d'autres. Que les deux lignées ou une seule — celle de la femme — soient engagées dans les soins donnés aux petits-enfants, l'intervention des grands-parents maternels s'inscrit dans des dynamiques intergénérationnelles qui participent d'un même sens. Nous exposons tout d'abord ce qui se joue entre la grand-mère maternelle et sa fille autour de cette prise en charge, puis essaierons de comprendre ce qui advient dans l'alliance pour que soit ou non associée à l'aide de la lignée féminine celle de la lignée masculine.



Les petits-enfants entre mère et grands-parents maternels

Donner les enfants à garder à leurs grands-parents maternels est le fait de femmes qui, pour trouver leur place de mère dans la succession des générations, refusent de reproduire la place occupée par leur mère dans la sphère familiale. Ce refus exprime un rejet du positionnement social de la mère dans le familial et l'ex-

tra-familial, mais n'occulte pas le vif sentiment de reconnaissance de ces femmes envers la disponibilité maternelle dont elles ont bénéficié.

Donner ses enfants à garder et se différencier de sa mère

Ces filles devenues mères manifestent toutes un attachement important à leur activité professionnelle, même si celui-ci s'exprime selon des modalités différentes. Actives discontinues, elles n'ont jamais envisagé d'interrompre plus de deux ou trois ans leur activité professionnelle ; actives continues, aucune n'a songé à s'arrêter même si certaines ont parfois réduit leur temps de travail. Elles manifestent ainsi leur volonté de passer outre ce qu'elles désignent comme un manque d'ambition de leurs parents envers elles et de marquer leurs distances envers le repli de leur mère sur la sphère domestique.

Marquer ses distances avec l'absence d'ambition parentale

Le regard porté par ces femmes sur leur cursus scolaire donne sens à l'importance accordée à leur activité professionnelle. Toutes parlent de l'absence d'ambition des parents à leur égard et certaines sont entrées très tôt sur le marché du travail, dès 15-16 ans. D'autres ont poursuivi jusqu'au baccalauréat, voire ont entrepris des études supérieures, mais toutes regrettent l'absence de soutien efficace pour leur orientation : elles ont le sentiment de s'être « débrouillées » toutes seules.

Ainsi, ces femmes notent les carences familiales et scolaires en matière d'incitation aux études et d'orientation ; elles soulignent que dans un contexte plus favorable, elles auraient pu choisir un

métier mieux approprié à leurs souhaits et développer une carrière plus intéressante.

— Ce qui est sûr en tout cas, c'est qu'elle considérait à tort ou à raison, et ses parents aussi, qu'elle n'était pas bien faite pour les études (le mari d'une technicienne à la Sécurité sociale, laquelle aurait souhaité être institutrice).

— Mes parents, mon père a toujours été ouvrier, ils n'ont jamais eu de niveau d'études, j'avais un frère qui était, lui, à l'école, parce que c'était un garçon, c'était la mentalité un peu d'ici, les filles on n'avait pas de formation (une secrétaire dont le rêve était de devenir sage-femme).

— J'ai mal été conseillée... j'ai fait des études qui à la fois m'intéressaient et aussi qui m'ont déçue [...]. Ce qui m'a porté préjudice, c'est qu'à l'école, je réussissais bien en tout, alors mes profs et mes parents me disaient toujours : elle fera ce qu'elle voudra (après avoir effectué des études de sciences économiques, insatisfaite de son emploi de bibliothécaire, elle a entrepris des études de psychologie).

— J'aurais aimé être prof de gym, bon, puis ça s'est fait comme ça. C'est un petit peu le coup de poker l'entrée en fac [...]. On se débrouillait tout seul, eux [les parents] ça les dépassait, ils me disaient : renseigne-toi [...]. À notre époque, concernant les orientations, on était moins aidé que les enfants aujourd'hui (professeur d'anglais dans un collège).

Marquer ses distances avec l'enfermement domestique de sa mère

L'intérêt porté à l'exercice d'une activité professionnelle se comprend par ailleurs en référence à la perception qu'ont ces femmes de l'expérience vécue par leur mère. Elles décrivent leur mère comme ayant accepté « des sacrifices » importants pour s'occuper de sa famille et élever ses enfants.

Presque toutes évoquent une mère confinée dans les tâches domestiques et l'élevage des enfants, dépourvue d'autonomie et d'activité professionnelle — si ce n'est, pour deux d'entre elles, celle de nourrice à

vacances, elle n'a jamais quitté son village [...], ça a été tout pour leurs gosses, quoi, tout pour nous.

Après avoir, comme sa mère, gardé des enfants en nourrice pendant trois ans, elle reprend à plein temps son activité de secrétaire :

L'envie de retrouver quelque chose, de sortir de la maison parce que je ne voyais pas la nécessité de rester ici avec mes enfants [...]. Ma mère était plus la bonne de tout le monde [...]. Je ne veux pas être esclave de mon intérieur, je ne veux pas être esclave de ma maison.

— Ma mère, au départ, était chimiste, et d'ailleurs, ça a été le grand regret de sa vie de devoir arrêter son travail à la faculté pour pouvoir travailler au magasin (la droguerie paternelle). Elle faisait, je pense, un travail très, très intéressant, et surtout, pour une femme qui a maintenant soixante-cinq ans, une femme qui travaillait, c'était pas quelque chose de très très courant [...]. Elle n'a pas eu d'autres ouvertures ensuite, hein, si ce n'est le contact avec sa clientèle, mais aucun contact avec l'extérieur.

Cette enseignante dans un lycée professionnel après avoir été comptable dans une entreprise se différencie ainsi de sa mère :

La plus grosse différence, c'est que moi, je ne suis pas pieds et mains liés à mon travail, si je puis dire, et puis qu'à tout moment je peux quand même graver des échelons, si je veux, en préparant donc les concours et examens [...]. Je n'ai jamais voulu prendre un mi-temps ou m'arrêter pour élever mes enfants.

Sur le désir de la mère, elles déclarent :

— Ma mère exprimait de façon claire et régulière, je me rappelle, elle disait... j'aimerais mieux aller travailler aux GS, c'était en face de chez nous, j'aimerais mieux être là ouvrière, à des moments, que de rester chez moi à faire ce que je fais.

Cette mère avait abandonné son métier d'institutrice pour élever ses cinq enfants. Cette autre, comptable, a interrompu, au ma-

riage, son activité professionnelle :

— Moi, j'ai eu l'expérience d'une mère qui était à la maison et puis qui souvent disait qu'elle le regrettait et que c'était pas drôle de ne pas travailler, et je crois que ça lui a pesé quand même souvent, ça lui a pesé d'être dépendante financièrement de son conjoint.

Comment, dans un tel contexte, comprendre l'aide apportée par ces mères, devenues grands-mères, dans la prise en charge des enfants de leur fille¹² ? Elles leur donnent du temps, un soutien, qui va faciliter l'ajustement entre vie familiale et exercice d'une activité professionnelle, voire d'activités extra-professionnelles. Cette prise en charge des petits-enfants revêt des modalités différentes, mais va toujours au-delà d'un dépannage ponctuel. Ainsi, par exemple, ces grands-parents ont assuré pendant quatre ans la garde quotidienne du premier, puis des deux enfants du couple ; cette grand-mère s'est occupée pendant trois ans, du vendredi soir au samedi après-midi, de l'aîné de ses petits-fils, la crèche étant fermée ce jour-là ; d'autres assuraient quotidiennement le relais des parents à la sortie de l'école, pendant les vacances, en cas de maladie des enfants ou pour les sorties des parents.

— Mes parents m'aidaient beaucoup en gardant les enfants pour nos sorties, nos loisirs ou pour le travail ou quand un enfant était malade, on pouvait compter sur eux.

— J'ai redémarré quand la maison a été terminée, qu'on a été ici en 1978, que les enfants étaient à la campagne, plus grands et que j'avais mes parents qui ont pu me les... alors je pouvais les poser à l'école le matin, maman me les récupérait parce que son jardin était à l'autre bout de l'école ; alors en plus, les enfants, pépé était dans le jardin, ils étaient à la retraite, c'était le plus important et ils avaient plus une vie de famille et ça ne leur a pas du tout été difficile.

domicile —, sans ouverture sur l'extérieur.

Lorsque la mère, plus rarement, exerçait une activité professionnelle, elle avait renoncé à son métier, à sa carrière pour « épouser » le métier de son conjoint.

Ces femmes refusent de reproduire les « sacrifices » consentis par leur mère et veulent marquer leurs distances vis-à-vis de son enfermement familial et domestique. Cette distanciation passe par le maintien ou la reprise d'une activité professionnelle et, pour certaines, par la pratique d'activités extra-professionnelles : culturelles, artistiques et (ou) associatives. Cette rupture symbolique avec l'expérience maternelle s'inscrit dans le désir plus ou moins explicite de la mère de vivre autrement qu'elle ne l'a fait¹¹.

À propos de l'enfermement domestique de la mère, elles disent :

— Je l'ai vu écrasée de tâches ménagères avec cinq enfants [...], la nourriture qu'elle charriait, ça me frappait [...], et les paroles qu'elle prononçait et qui accompagnaient cette situation. Je crois que je me suis dit, il faut absolument que tu aies du travail [...]. J'avais le souci d'arriver à avoir un métier et de pouvoir travailler, contrairement à ce que j'avais vu faire à ma mère, et d'avoir une activité professionnelle.

— Je trouve que ma mère, elle n'a pas vécu, c'est vrai, elle n'est jamais partie en

Cette femme avait, à la naissance du second enfant, et pendant trois ans, interrompu son activité professionnelle pour être nourrice à domicile, comme sa mère l'avait été.

En s'occupant de leurs petits-enfants, ces grands-parents, ces grands-mères surtout, donnent à leur fille l'appui nécessaire pour réaliser la rupture symbolique souhaitée par celle-ci : un lien d'obligation se crée à nouveau entre mère et fille. Mais tout semble se passer comme si ces grands-mères, en donnant, recevaient aussi la satisfaction de voir leur fille réaliser ce qu'elles-mêmes n'ont pu accomplir : avoir un métier et une ouverture sur l'extérieur. Dans cette relation obligataire, l'enfant devient le « tiers » par lequel circule la dette entre grand-mère et fille adulte : c'est lui le récepteur d'un don grand-maternel, destiné en réalité à sa mère.

En prenant ainsi leurs distances vis-à-vis de l'expérience maternelle, ces femmes marquent également leur rupture avec le manque d'ambition de leurs parents envers elles. Elles sont attachées à leur activité professionnelle, à la réalisation d'une certaine progression dans leur carrière : l'aide apportée par leurs parents pour atteindre ces objectifs ne compense-t-elle pas ce qu'elles ont ressenti comme une absence de soutien en matière de formation et d'orientation ? Les petits-enfants deviennent alors le support médiateur de cette compensation : les grands-parents¹³ « restituent » à leur fille ce qu'ils ne lui avaient pas procuré, en donnant maintenant à leurs petits enfants.

Prendre soin de ses petits-enfants et recevoir...

Marquer leurs distances vis-à-vis de l'histoire maternelle et de

l'absence d'ambition parentale n'est pas, pour ces femmes, la seule manière de se positionner vis-à-vis de l'héritage symbolique transmis par le couple parental ; leur positionnement est, en effet, empreint d'ambivalence. Si elles refusent de réitérer les « sacrifices » maternels, elles expriment une vive reconnaissance envers une mère qui a su se montrer disponible pour les élever, elles et leurs frères et sœurs. Elles écartent donc pour elles-mêmes de tels renoncements, mais expriment leur gratitude à l'égard de leurs conséquences et désirent procurer à leurs enfants une disponibilité semblable à celle dont elles ont bénéficié.

— Je trouve que pour moi c'est un côté positif d'avoir ma mère qui travaillait et qui était là (elle s'occupait de la droguerie attenante à l'appartement familial) ; pour elle ça ne l'était peut-être pas, c'était trop lui demander à la fois.

— Je vous dis bien, moi, je n'ai jamais eu les clés de la maison, je partais à l'école, il y avait ma mère, je rentrais de l'école, il y avait ma mère, c'est bien parce que c'est équilibrant. Ma mère elle ne s'est jamais plainte d'élever une grande famille et de s'en être occupée, mais moi, je pense qu'elle aurait pu connaître autre chose, elle aurait pu plus évoluer.

Réitérer du point de vue de la disponibilité aux enfants la place occupée par la mère dans la sphère familiale s'oppose pour ces femmes à leur volonté de rompre avec les conditions d'exercice de cette disponibilité. Faire appel à leur mère pour garder les enfants remplit alors un double objectif : compenser la dette qu'elles ressentent vis-à-vis des sacrifices maternels et assurer aux enfants, par l'intermédiaire de leur grand-mère, la continuité d'une présence maternelle dans un cadre familial.

Ainsi, donner ses enfants à garder, c'est faire confiance à sa mère, c'est reconnaître avoir reçu d'elle disponibilité, attention, amour

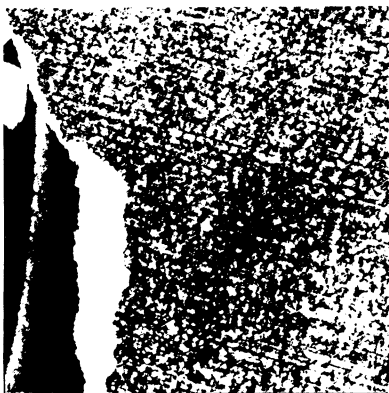
(Vandelac et autres, 1985), c'est la juger capable d'avoir avec ses petits-enfants le même type de relation. C'est donc « donner une gratification affective » (Pitrou, 1977 : 75). Donner ses enfants à garder, c'est tout à la fois reconnaître et rembourser sa dette envers sa mère, mais c'est aussi en contracter une nouvelle dont l'enfant devient le dépositaire.

C'est dans cette double relation obligataire que ces femmes, grâce à l'aide de leur mère, réalisent la continuité souhaitée dans les modalités de prise en charge des enfants. La grand-mère supplée aux temps d'absence nécessaires à ces femmes pour marquer leurs distances avec l'histoire maternelle, assurant ainsi auprès des enfants la continuité d'un environnement familial.

La prise en charge par les grands-parents maternels s'inscrit donc dans l'ambivalence du rapport entretenu par ces femmes avec l'expérience de leur mère, rapport où se mêlent continuité et rupture symboliques. Elle relève aussi d'une double relation obligataire : redevables à l'égard des « sacrifices » consentis par leur mère, ces femmes imputent à leurs parents un manque d'ambition envers elles. L'aide reçue ouvre ainsi la possibilité de se différencier de la position sociale occupée par la mère tout en reprenant à son compte la disponibilité affective afférente à cette position ; elle ouvre aussi la possibilité d'engager un projet professionnel, ce que la formation initiale n'avait pas rendu possible. Mais cette aide reçue est aussi une sorte de « cadeau » offert aux grands-parents : celui de la reconnaissance dont leur fille fait preuve envers eux, « cadeau » dont les petits-enfants sont le support, ceux-ci se trouvant à leur tour pris dans l'enchaînement des relations obliga-

20

taires qui lient les générations entre elles.



Du côté des grands-parents paternels

Reste à comprendre pourquoi ce « règlement de comptes » entre mère et grand-mère maternelle est, dans certains couples, associé à une prise en charge des enfants par les grands-parents paternels tandis qu'il semble, dans d'autres couples, exclure cette prise en charge.

Garder ses petits-enfants et aider la filiation de son fils

L'intervention des grands-parents paternels met en jeu le projet de l'homme quant à l'héritage symbolique reçu de ses parents. Les modalités souhaitées de reprise à son compte de cet héritage placent l'homme dans une dynamique conjugale

où il contracte une dette vis-à-vis de son épouse et (ou) de sa belle-famille¹⁴.

Éric et Mireille¹⁵

Pendant sept mois, la mère d'Éric vient, du lundi au vendredi, vivre au domicile du jeune couple pour s'occuper du fils aîné et des activités domestiques : Mireille, enceinte d'un deuxième enfant, doit rester alitée. Cette aide (et cette grossesse) arrivent au moment où Éric termine sa formation à l'École de cadres de la Sécurité sociale puis, promu, prend de nouvelles responsabilités dans son travail. Il poursuit ainsi l'ambition de ses parents : « eux-mêmes [ses parents] ouvriers, ils aspiraient à ce que leurs enfants se sortent de ce milieu » et atténue la dette contractée à leur égard : « ça a dû représenter aussi pour eux des sacrifices de me faire aller au lycée à l'époque ». Cette formation de cadre, après un premier échec, Mireille y a renoncé au bénéfice de son conjoint, dont elle facilite la promotion. Elle le décharge des activités domestiques qu'il assumait auparavant : « j'avais du travail à faire à la maison, eh bien ! c'est elle [sa femme] qui faisait tout, quoi, elle me déchargeait de ce que je faisais auparavant quoi, et elle m'aidait même. Elle me facilitait la vie disons, quoi, elle m'aidait beaucoup », reconnaît Éric.

L'aide apportée par la mère d'Éric tout au long de la deuxième grossesse de Mireille peut alors se comprendre comme une reconnaissance des « sacrifices » consentis par Mireille, qui souligne ainsi la dette contractée par son conjoint : « J'ai renoncé à prendre des cours, mais je n'ai pas renoncé à avoir une promotion dans l'entreprise ». Prenant en charge son petit-fils, la mère d'Éric

reçoit de son fils le « cadeau » d'une trajectoire socio-professionnelle ascendante, récompense des « sacrifices » qu'elle et son mari ont consentis.

Jean et Éliane¹⁶

Les parents de Jean, quant à eux, viennent, chez leur fils, prendre soin de leurs trois petits-enfants lorsqu'Éliane, professeur d'anglais, part en stage ou en voyage linguistique avec ses élèves ; ils assurent alors le relais des parents de leur belle-fille. En effet, le couple avait fait construire une maison sur un terrain « donné gratuitement » par les parents d'Éliane, dans le village où ceux-ci habitaient ; un intense réseau de solidarités s'était alors développé, notamment autour de la garde des enfants. Jean, visiteur médical, obtient une importante promotion qui lui confère la direction d'un réseau régional de visiteurs médicaux, mais implique une mobilité géographique. Éliane refuse pendant trois ans de suivre son mari, muté à 300 kilomètres, puis s'y résigne « pour le bien des enfants ». Pour Jean, accepter cette promotion, c'est reprendre à son compte l'héritage paternel. Comme son père, passé du statut d'ouvrier à celui d'ingénieur maison dans une aciérie, Jean effectue une promotion « sur le tas ». Comme son père, il accepte alors une mobilité géographique et poursuit une trajectoire professionnelle d'autodidacte. Ce faisant, il coupe Éliane de ses racines et du réseau familial d'aides dont elle bénéficiait auparavant. Les parents de Jean estompent alors la dette contractée par leur fils à l'égard de leur belle-fille : en s'occupant des enfants, ils facilitent tout à la fois la vie professionnelle d'Éliane et la promotion de Jean, qui satisfait

ainsi leur ambition à son égard. En s'occupant de leurs petits-enfants, les grands-parents paternels donnent à leur belle-fille et reçoivent de leur fils.

Raymond et Denise¹⁷

La mère de Raymond s'occupe de ses petits-enfants, surtout de l'ainé, lorsque Denise interrompt son activité professionnelle salariée pour garder des enfants à domicile : « quand j'étais nourrice, ma belle-mère aimait bien vadrouiller en ville et surtout elle venait chercher Nicolas pour l'emmener promener ou elle venait le chercher le matin et puis elle me le ramenait le soir parce que ça lui faisait une compagnie, et puis lui il était ravi évidemment, il avait tout ce qu'il voulait. Mais ils [ses beaux-parents] ne sont pas logés grand. Il est vrai que quand je leur ai demandé de me dépanner, mon mari les montait [les enfants] le matin et allait les chercher le soir, mais moins souvent ».

La mère de Raymond prend soin de ses petits-enfants au moment où son fils engage une double rupture avec l'héritage reçu de ses parents : il poursuit une promotion professionnelle et rompt avec le type d'habitat connu dans son enfance. Inscire ce projet de rupture dans sa trajectoire professionnelle et résidentielle introduit Raymond dans une relation obligataire vis-à-vis de Denise. Raymond aurait aimé faire des études, une école d'ingénieur, mais les études, « ça coûtait cher et puis mes parents ça ne les inquiétait pas bien » : il n'entre pas en sixième et passe le certificat d'études à l'école primaire. Remarqué par un conseiller d'orientation, lors de la passation de tests, Raymond intégrera une quatrième d'accueil¹⁸ puis réussira, en fin de

cursus, un brevet de technicien. Poursuivant une promotion tout en exerçant une activité professionnelle, Raymond part plusieurs mois à Paris suivre une formation tandis que Denise suspend son activité professionnelle. « Quand on a eu le deuxième enfant, dit Raymond, moi j'étais à Paris à ce moment-là, donc c'était très dur qu'elle laisse deux enfants en nourrice et qu'elle aille travailler, d'autant plus que je n'étais pas là. » À la même époque, Raymond commence à construire une grande maison, trop grande selon Denise, à la campagne ; il y consacre soirées et week-ends. Originaire d'une famille où « c'était pas la misère mais pas loin », il a toujours vécu en ville dans l'étroitesse d'un appartement de deux pièces, partageant avec ses trois frères et sœurs la même chambre « sans coin personnel ». Il ne voulait surtout pas répéter, pour ses enfants, la même situation. Engageant donc la double rupture souhaitée avec l'héritage symbolique reçu de ses parents, Raymond se trouve dans une relation d'obligation envers Denise qui arrête son activité professionnelle et prend en charge l'intégralité des tâches domestiques et des soins aux enfants : « quand je faisais la maison [qu'il a effectivement construite lui-même, aidé par ses frères et beaux-frères], je n'avais pas le temps de m'occuper de grand-chose », reconnaît-il. La mère de Raymond se substitue, pourrait-on dire, au fils défaillant. Ce faisant, elle procure à son fils, par petits-enfants interposés, l'ouverture qu'il dit ne pas avoir reçue.

Les hommes semblent avoir engagé, par l'intermédiaire de leur mère, le règlement des relations obligataires contractées vis-à-vis de leur épouse : leur mère donne ce qu'eux-mêmes, réali-

sant leur filiation, ne sont plus à même de donner. Ils règlent aussi les relations de dette qui les lient à leurs parents. Ces règlements transitent par les petits-enfants : ce sont eux qui, en réalité, reçoivent de leurs grands-parents et donnent à ces derniers. Ainsi, pris dans les rapports d'obligation qui lient leurs parents, mais qui lient aussi leur père et ses parents, les petits-enfants deviennent eux-mêmes redevables à leurs grands-parents paternels.

Dans ces couples, l'intervention des deux lignées à propos des soins donnés aux enfants s'inscrit dans une dynamique d'alliance où convergent les projets de chaque conjoint vis-à-vis de la place occupée par la femme dans la sphère familiale. Ces femmes, nous l'avons vu, tiennent à leur activité professionnelle, à une ouverture extérieure à la famille ; ces hommes désirent tous, pour l'équilibre du couple, voir leur épouse exercer une telle activité. Dans ce projet, ils situent ainsi leur femme soit en continuité, soit en rupture à ce qu'a vécu leur mère.

Ainsi Raymond, habitué à voir sa mère exercer son métier d'ouvrière-coiffeuse, incite Denise à reprendre une activité professionnelle après avoir, comme sa mère, exercé, pendant trois ans, une activité de nourrice à domicile : « à ce moment-là, la femme ne sort plus quoi, elle commence à se faire un cercle bien tranquille [...], c'est quand même autre chose que de voir des gens et de savoir ce que pensent les gens, surtout qu'elle avait un bon métier ».

Jean donne de sa mère l'image d'une femme au foyer, soumise à l'autorité de son père, incapable de donner son avis ou de prendre une décision : « J'ai toujours eu le sentiment que bon, par rapport à ma mère et à mon

père [...] ça a créé une ambiguïté au niveau du couple [...] Je crois que ça l'a gênée [sa mère] dans les relations. Je pense qu'il doit y avoir plus d'égalitarisme si la femme travaille. La femme se sent plus à l'aise vis-à-vis de l'homme». Il refuse d'assigner son épouse à une telle place et estime que, pour l'équilibre du couple, l'exercice, par la femme, d'une activité professionnelle est bien préférable.

Cette convergence entre conjoints sur la place accordée à la femme dans le fonctionnement du couple conjugal semble garante de l'intervention des deux lignées dans la prise en charge des enfants.

La filiation de la belle-fille s'impose : les grands-parents paternels sont écartés

Les couples où seule intervient la lignée de la femme se différencient des précédents par des projets contradictoires au sein du couple, projets qui s'articulent, pour chaque conjoint, aux modalités de reprise à son compte d'une partie de l'héritage symbolique reçu des parents. Ces contradictions rendent difficile l'engagement simultané des deux projets masculin et féminin ; à cette étape de la vie du couple¹⁹, celui de la femme l'emporte au détriment de celui de l'homme.

Thérèse et Paul²⁰

Thérèse et Paul se sont installés à proximité des parents de Thérèse, dans le quartier d'une grande ville où celle-ci a toujours vécu. Les parents de Thérèse prennent alors en charge le premier, puis les deux enfants du couple tandis que leur fille poursuit son activité professionnelle. Paul, qui a « toujours vécu dans la verdure, à la campagne, dans les environs d'une petite ville, toujours dans une villa », ne supporte pas la vie en ville : « je ne tenais pas le coup, dit-il, c'était très dur, la fatigue, les nerfs et tout, c'était très dur de tenir le coup [...] je ne suis pas lyonnais [...] je ne savais pas ce que c'était la circulation, les encombrements, et les choses comme ça, je ne connaissais pas cela, contrairement à ma femme qui est une vraie Lyonnaise ». Mais Thérèse refuse de quitter la ville pour aller s'établir à la périphérie et se rapprocher du lieu de travail de Paul : « nous sommes restés sept ans accrochés à la Croix rousse [une des collines de Lyon], j'étais accrochée à la Croix rousse parce que d'abord j'y ai toujours vécu, et puis disons que c'est quand même un quartier relativement agréable ». La proximité des parents de Thérèse favorise la prise en charge des enfants et tandis que Thérèse marque ses distances vis-à-vis de l'enfermement domestique de sa mère, elle poursuit son inscription dans un mode d'habiter connu dans son enfance et auquel elle est très attachée. Elle contraint ainsi Paul à renoncer au sien et lui impose des trajets domicile-travail qu'il ne supporte pas, mettant ainsi en péril son équilibre nerveux.

La prise en charge des petites-filles par les grands-parents maternels peut ainsi se comprendre comme une compensation

des « sacrifices » consentis par Paul. Paul a tendance à minimiser et même à juger négative cette prise en charge : « Fraîchement retraité, il [son beau-père] avait beaucoup de disponibilité pour s'occuper de sa petite-fille, ça n'a pas été un bénéfice au niveau de l'équilibre de l'enfant », dit-il. Ne souligne-t-il pas ainsi le sentiment que Thérèse lui reste redevable ? Il serait d'autant plus nécessaire de minimiser cette aide et de souligner la dette contractée par Thérèse que Paul n'a pu, lorsqu'il a ultérieurement obtenu de Thérèse une installation à la campagne et contracté ainsi une dette envers elle, rétablir un équilibre entre lignées. En effet, les grands-parents paternels refusent de garder leurs petites-filles : « ma belle-mère ne veut même pas les prendre le week-end » (Thérèse) ; « nous avons élevé nos enfants, maintenant qu'on en est débarrassés, c'est pas pour s'embêter avec ceux des autres », même si ce sont leurs petits-enfants, alors bon, c'est dur à entendre parce que c'est vrai que mes parents n'ont pas ce sens des grands-parents » (Paul).

Françoise et Michel²¹

Comme le dit Françoise, les parents de Michel « sont originaires d'Afrique du Nord, donc une culture très différente de la nôtre ». Sa belle-mère, d'origine sociale aisée, a rompu avec sa famille quand elle s'est mariée. Son beau-père, « c'est vraiment le prolétariat, dit-elle, il a commencé à travailler à sept ans. Le rapport entre les parents et les enfants est à la fois, du fait de cette histoire concrète, de cette culture, très différent ; les parents pensent qu'ils doivent pouvoir compter sur leurs enfants [...]. C'est un peu difficile pour moi

cette situation parce qu'il y avait vraiment des moments... c'est du chantage ».

Michel, lui aussi, souligne ces différences sociales et culturelles et décrit ses beaux-parents comme appartenant à « une famille petite-bourgeoise qui avait de l'ambition et du bien, enfin... dans les paroles du moins [...], de bourgeoisie petite-moyenne pour reprendre les classifications ». Lui, il se présente comme issu d'un milieu « juif, pied-noir, vulgaire, pauvre ». Ses parents sont âgés maintenant²² son père, malade, est placé dans un établissement spécialisé : « accepter d'avoir ses parents chez soi, ce qui est la formule la plus normale pour des gens qui sont de la Méditerranée, d'une culture orientale, quoi, c'est que les vieux, ils finissent leur vie avec leurs enfants. Donc il y a une forte pression de ma mère [...]. C'est pas une décision qu'on prend de gaieté de cœur parce qu'on sait bien que c'est pas bien pour eux, c'est moins bien pour eux. [...] Mon père aussi aurait aimé, lui, il aurait rêvé que de ça. C'est sa référence, comme on dit. Mais en même temps, c'est pas possible. Il faudrait changer de vie, changer de maison, changer... de, c'est difficile, changer de femme... Ça fait beaucoup de choses ».

Ainsi, les filiations contradictoires de Françoise et de Michel en termes de socialisation familiale, de conception des relations parents-enfants situent Françoise dans un rapport d'obligation vis-à-vis de Michel. Celui-ci renonce à son désir de prise en charge des parents vieillissants et satisfait ainsi le positionnement de Françoise vis-à-vis de ses origines sociales et culturelles. Ce renoncement est d'autant plus difficile pour Michel qu'il considère, depuis toujours, être rede-

vable vis-à-vis des difficultés rencontrées et des sacrifices consentis tant par sa mère que par son père pour l'élever, lui, ainsi que ses frères et sœurs.

Dans cette dynamique, l'aide apportée par la mère de Françoise peut se comprendre comme diminuant le sentiment obligataire de sa fille envers son gendre. L'aide donnée à Françoise limite d'autant la participation de Michel aux activités internes à la sphère familiale.

L'âge ou le refus des grands-parents paternels, avancés comme des facteurs expliquant leur absence de participation à la prise en charge des enfants, ne sauraient en épuiser le sens. À l'inverse des situations précédentes où les deux lignées interviennent, l'alliance oppose ici filiation féminine et filiation masculine. À cette étape de la trajectoire conjugale, la filiation féminine s'impose. La prééminence des aides données par la lignée féminine²³ intervient dans la dynamique conjugale en contrepoint de la relation obligataire de la femme envers son conjoint.

Dans l'ensemble des situations de couples analysées, l'aide apportée par les grands-parents maternels s'inscrit donc dans une dynamique intergénérationnelle où mère et fille se doivent et se rendent par la médiation des petits-enfants. Lorsque les projets de filiation masculin et féminin convergent, interviennent aussi les grands-parents paternels : se règlent alors les relations obligataires contractées par l'homme vis-à-vis d'une épouse qui facilite sa filiation et les sentiments de dette qui relient l'homme et ses parents. À l'inverse, des projets de filiation contradictoires au sein du couple semblent exclure la participation des grands-parents paternels, et c'est alors la femme qui, enga-



geant sa filiation, s'inscrit dans une relation obligataire vis-à-vis de son conjoint.

Pour conclure

La spécificité de la garde des petits-enfants par les grands-parents — une aide intergénérationnelle parmi d'autres — réside dans le fait que l'enfant est « pris » comme objet et sujet dans l'échange. Cet échange a en effet comme propriété :

— d'une part, d'instituer l'enfant à une place dans la succession des générations : « si l'on peut dire que la famille se constitue avec l'enfant, on peut également dire que c'est l'émergence d'une génération de parents de parents qui installe la famille dans une forme de pérennité » (Bouchet, 1991 : 35) ;

— d'autre part, d'instituer l'enfant comme « tiers » dans le règlement des relations d'obligation et de filiation au sein de la famille.

Ce que l'enfant reçoit de ses grands-parents, ce que ceux-ci donnent en temps²⁴ et en disponibilité, voire en amour, il n'en est que le dépositaire : dépositaire de ce que chacun de ses parents et de ses grands-parents se doivent et se rendent ; dépositaire de ce que sa mère et son père se doivent et se rendent par l'intermédiaire de ses grands-parents ; dépositaire de l'héritage reçu par

24

chacun de ses parents et transformé dans le cadre de l'alliance; dépositaire, enfin, de ce que sa grand-mère maternelle n'a pas reçu de son mari et qu'elle reçoit de sa fille: sortir de l'enfermement domestique et avoir une activité professionnelle.

La position occupée par la grand-mère dans cet échange paraît, à première vue, paradoxale; la grand-mère donnerait à ses petits-enfants ce qu'elle a déjà donné à ses propres enfants: une présence et de la disponibilité. Mais le paradoxe s'éclaire dans ce qui s'énonce au fil des entretiens; en gardant ses petits-enfants, la grand-mère reçoit et réalise partiellement ce à quoi elle a dû renoncer²⁵.

— Ma belle-mère aimait bien vadrouiller en ville, elle venait chercher mon fils, ça lui faisait une compagnie et lui adorait (une femme parlant de sa belle-mère).

— Les enfants téléphonent à leur grand-mère lorsqu'ils ont des exercices de chimie qu'ils ne savent pas faire. Elle se fait un plaisir, pensez-vous! Elle se fait un plaisir, et d'ailleurs elle s'est remise dans ses bouquins (une femme parlant de sa mère, chimiste, qui a renoncé à sa carrière pour «épouser» celle de son mari).

Dépositaire d'un don qui ne lui est pas destiné, l'enfant se trouve ainsi pris dans un continuum où s'enchaînent d'une génération à l'autre les relations d'obligation. Ces relations de dette contractées avec les ascen-

dants, partiellement abolies et retravaillées dans le cadre de l'alliance, s'enchaînent aux rapports d'obligation noués entre conjoints durant leur vie commune, voire après leur séparation (Bloch, Buisson et Mermet, 1991b) et à ceux noués avec leurs descendants, c'est-à-dire ici l'enfant. Celui-ci sera à son tour incité à passer de la position de donataire à celle de donateur, ce qu'il fait déjà en partie en donnant à ses grands-parents le plaisir qu'ils trouvent en sa compagnie: «Mon beau-père, fraîchement retraité, se trouvant sans activité, c'était à la limite l'aubaine; finalement c'était son occupation, il avait beaucoup de temps et de disponibilité pour s'occuper de sa petite-fille... C'était un plaisir pour lui» (un homme parlant de son beau-père).

Dans cet échange autour de la prise en charge des petits-enfants par les grands-parents, qui donne? qui reçoit? qui rend? Plus que le contenu de ce qui est échangé, ce qui frappe, c'est que tous les partenaires impliqués dans la relation (petits-enfants, parents, grands-parents) sont simultanément donateurs et donataires. Ainsi, la distinction qu'opère la notion de réciprocité — immédiate ou potentielle — entre donner, recevoir et rendre, apparaît ici comme artificielle. «Donner» ses enfants à garder, c'est tout à la fois rendre et recevoir; «prendre soin» de ses petits-enfants, c'est, dans le même mouvement, recevoir, rendre et donner; «être gardé» par ses grands-parents, c'est aussi recevoir et donner.

L'accent est mis non pas sur le contenu de ce qui est échangé, non pas — comme dans la réciprocité — sur l'équilibre don-contre-don, mais sur l'asymétrie des positions des échangistes, asy-

métrie qui résulte non pas de la matérialité de l'échange, mais du point de vue porté sur celui-ci par les échangistes. En donnant, chacun pense faire de l'autre son obligé; la dynamique de l'échange réside alors dans le point de vue du donataire. Par exemple, la femme aidée par sa mère se sent-elle ou non redevable et convoquée, à son tour, à occuper la place du donateur? Ou bien considère-t-elle cette aide comme un «rendu pour un donné», c'est-à-dire comme un don qui vient remplacer ce qu'elle escomptait recevoir de ses parents et qu'elle estime ne pas avoir reçu? Ou encore, ressent-elle une incapacité à recevoir plus tant sa dette envers ses parents lui paraît excessive et l'écrase?

Des situations de couple dans lesquelles la prise en charge des petits-enfants par les grands-parents n'est ni sollicitée ni souhaitée²⁶ jettent un éclairage sur ces questions. Ainsi des conjoints qui estiment ne pas avoir reçu comme enfants la disponibilité, l'éducation et l'amour escomptés ne se sentent-ils pas, en ce domaine, redevables à l'égard de parents jugés défaillants: ils ne leur confient pas leurs enfants car cette confiance serait une marque de reconnaissance. D'autres se sentent écrasés par les «sacrifices consentis» par leurs parents; leur confier les enfants ne ferait alors qu'accentuer cette dette: «je trouve que c'est pas normal de donner une telle charge aux grands-parents parce qu'ils ont déjà élevé les leurs [enfants] et ils ont travaillé; moi, ma mère a toujours travaillé, donc je ne me voyais pas lui donner mes enfants à garder en plus, c'était pas possible». Cette dette ne peut être comblée, sauf si on la reprend à son compte, en se «sacrifiant» à son tour pour ses propres enfants. Quelle que soit

la situation, l'enfant se trouve alors pris comme « tiers » dans des « règlements de comptes » impossibles entre parents et grands-parents.

Privilégier le point de vue du donataire c'est mettre au centre de l'échange la relation entre partenaires, c'est faire de celle-ci « un objectif qui transcende les objets de l'échange » (Anspach, 1987 : 283) ; c'est donc tenir dans un même mouvement objets et sujets de l'échange, c'est analyser les liens qui les unissent et se démarquer de l'utilisation ambiguë²⁷ de la notion de réciprocité, qui sépare objets et sujets en désignant tantôt l'équivalence — différée ou non — des prestations, tantôt la réversibilité des positions des échangistes (Racine, 1986).

Ainsi, au terme de cet article, peut-on dire que les échanges intergénérationnels, et singulièrement ceux autour de la garde des enfants, ne peuvent se comprendre qu'à travers le sens que les individus donnent à ces échanges. Sens qui permet de saisir un peu mieux ce qui lie — ou délie — les membres d'un même groupe familial et qui ne saurait se réduire, selon nous, à un lien de sang (Allan, 1979), ni à une norme, serait-elle celle de la réciprocité. Plutôt que d'être défini a priori par l'adoption ou la transmission d'une norme, c'est dans l'échange que se construit le sens donné par les partenaires à leurs relations, sens jamais accompli, toujours en train de s'élaborer au fil de la vie, tant il est difficile de se différencier de ses ascendants, c'est-à-dire de prendre place dans sa généalogie familiale.

Monique Buisson
Françoise Bloch
Groupe de recherches
sur la socialisation
URA 893-CNRS
Université Lumière-Lyon 2

Notes

¹ Citons, pour la France, Pitrou, 1977, et Degenne et Lebeaux, 1991, et, pour la Pologne, Synak, 1990.

² Voir Bloch et Buisson, 1991 ; dans cet article, nous prenons nos distances à l'égard d'une analyse des échanges familiaux pensés sur le mode de l'échange marchand et à l'égard de la polysémie de la notion de réciprocité. Voir aussi Mermet, 1991.

³ Le recours à un terme comme celui de dette n'induit chez nous aucune interprétation économiste ou utilitariste.

⁴ Nous ne traiterons ici que du rapport qu'Ego entretient avec ces ascendants directs, c'est-à-dire son père et sa mère et, par alliance, ses beaux-parents. Mais ce rapport ne saurait se réduire à ces seuls ascendants puisqu'il ne peut y avoir de généalogie sans profondeur généalogique.

⁵ À titre exemplaire, que penser d'une interaction familiale où, en réponse à une remarque déplaisante émanant de l'un ou l'autre de ses parents, un enfant rétorque : « je n'ai pas demandé à vivre » ? N'est-ce pas en quelque sorte refuser d'être redevable de sa vie à ce parent désobligeant ?

⁶ « Un père est un enfant qui cède sa place d'enfant à son propre enfant » (Legendre et Papageorgiu-Legendre, 1990 : 219).

⁷ Il est clair, dans notre esprit, que d'autres instances socialisatrices (l'école, l'entourage amical, l'entreprise, les associations culturelles ou politiques...) peuvent être des supports de cette rupture symbolique. Nous ne traiterons dans cet article que de la filiation et de l'alliance, en en excluant — pour ne pas complexifier l'analyse — les collatéraux et les germains.

⁸ La totalité de cette recherche porte sur 250 femmes âgées de 35 à 40 ans, ayant deux ou trois enfants ; 148 d'entre elles occupent ou ont occupé un emploi dans la catégorie des professions intermédiaires (assistante sociale, enseignante, infirmière, secrétaire de direction, technicienne, cadre moyen des entreprises privées ou publiques). Les femmes dont il est question dans cet article appartiennent à cette catégorie des professions intermédiaires. Chacune d'entre elles a tout d'abord été interviewée par questionnaire. Une vingtaine de situations de couple ont ensuite été analysées de manière plus approfondie, à l'aide d'entretiens semi-directifs effectués séparément auprès de chacun des conjoints (Bloch, Buisson et Mermet, 1991a).

⁹ Pour garder le premier enfant, 56 % ont fait appel régulièrement à la famille de la femme et 44 % à la famille de l'homme. Respectivement de 53 % et de 41 % pour le deuxième enfant, les pourcentages chutent considérablement pour le troisième : 14 % et 10 % (Bloch, Buisson et Mermet, 1989).

¹⁰ Il s'agit de sept situations de couple issues, à titre exemplaire, de la recherche citée précédemment et pour lesquelles les deux conjoints ont été interviewés séparément. Nous n'avons retenu que les couples où les deux conjoints étaient engagés pour la première fois dans une relation conjugale et pour lesquels existait une garde non occasionnelle des enfants par les grand-parents. Cette garde était assurée par la seule lignée maternelle ou par les deux lignées.

¹¹ Les situations exposées dans cet article montrent combien, plus que l'absence ou la présence, et plus que la continuité ou la discontinuité de l'activité professionnelle des mères, ce sont le rapport entretenu par les mères vis-à-vis de leur trajectoire personnelle, les effets induits par ce rapport dans la sphère familiale, et la manière dont la fille les a perçus et réinterprétés en les confrontant aux expériences extérieures à cette sphère, qui influencent le positionnement de la fille. Aussi aurions-nous tendance à nuancer des analyses qui ne prennent en compte que les modalités d'exercice de l'activité maternelle et qui affirment que la question du rapport de rupture ou de continuité avec la génération antérieure ne s'applique plus aux générations récentes de femmes (de Coninck et Godard, 1992 : 79). Comme le note aussi Menahem (1989 : 528) « il ne s'agit plus ici de reproduction d'un modèle, mais de distance prise à son égard ».

¹² Même si, dans certains cas, les grands-pères participent aussi à cette prise en charge, ce sont en général les grands-mères qui ont la part la plus active.

¹³ Le glissement langagier de grand-mère à grands-parents n'est pas innocent. En effet, le grand-père n'est pas étranger à ce qui se joue entre sa femme et leur fille. En gardant ses petits enfants et en recevant la satisfaction de voir sa fille occuper une autre place que la sienne, la grand-mère ne fait-elle pas « payer » à son mari l'enfermement domestique qui fut sien ? Lorsque, plus rarement, le grand-père s'occupe aussi de ses petits-enfants, ne donne-t-il pas ainsi ce qu'il n'a pas pu (ou su) donner à ses propres enfants et à sa femme ?

¹⁴ Nous présenterons successivement, à titre exemplaire, trois situations de

Prendre soin de ses petits-enfants, c'est donner, recevoir et rendre

26

couple ; nous donnerons leurs caractéristiques au moment où les entretiens ont été effectués, en 1988.

¹⁵ Éric, cadre à la Sécurité sociale (père : ouvrier en invalidité ; mère : ouvrière à domicile, puis vendeuse), et Mireille, technicienne à la Sécurité sociale (père : agent de police ; mère : sans activité professionnelle), ont deux fils âgés de 14 et 11 ans.

¹⁶ Jean, directeur régional d'un service de délégués médicaux (père : ouvrier, puis cadre moyen dans une entreprise ; mère : sans activité professionnelle), et Éliane, professeur de collège (parents : agriculteurs), ont deux fils âgés de 15 et 14 ans et une fille âgée de 7 ans.

¹⁷ Raymond, technicien en informatique (père : personnel de service ; mère : ouvrière coiffeuse), et Denise, secrétaire de direction dans une petite entreprise (père : ouvrier ; mère : nourrice à domicile), ont deux fils âgés de 16 et 14 ans.

¹⁸ Classe qui permettait à des enfants qui n'étaient pas entrés en classe de sixième dans le cycle secondaire de pouvoir l'intégrer ultérieurement.

¹⁹ Précisons que les dynamiques conjugales exposées dans cet article ne concernent que ce qui se joue en termes de rapports obligatoires et de filiation à propos et au moment de la garde des enfants. N'est pas pris en compte ce qui se joue dans d'autres domaines ou à d'autres étapes de la vie du couple.

²⁰ Thérèse, professeur dans un lycée professionnel (père : employé de bureau ; mère : sans activité professionnelle), et Paul, dessinateur-projeteur (parents : artisans serruriers), ont deux filles âgées de 16 et 12 ans.

²¹ Françoise, documentaliste (parents instituteurs, mais mère sans activité professionnelle), et Michel, gestionnaire d'une entreprise de publicité (père : ouvrier ; mère : sans activité pro-

fessionnelle), ont deux filles âgées de 13 et 10 ans.

²² Ce qui explique en partie seulement le fait qu'ils n'aient jamais gardé leurs petits-enfants.

²³ Dont le sens a été analysé dans la première partie.

²⁴ « Le mot temps désigne moins le temps lui-même que les choses dont on le remplit, dont on remplit la forme du temps, le temps comme forme ; il s'agit alors des choses qu'on fait cependant, ou dont on dispose pendant ce temps. Dès lors, le temps n'appartient à personne en tant que tel, on ne peut pas plus le prendre lui-même que le donner » (Derrida, 1991 : 14).

²⁵ Reçoit ou prend : « garder commence à prendre » (Derrida, 1991 : 27). Ainsi, garder ses petits-enfants, c'est aussi prendre pour soi.

²⁶ Nous ne traiterons pas ici de ces situations pour lesquelles la distance géographique entre parents et grands-parents peut, dans certains cas, rendre cette prise en charge difficile ; mais cette distance géographique est elle-même porteuse de sens (Bloch, Buisson et Mermet, 1991c).

²⁷ Ambiguïté ou pluralité de sens de la notion de réciprocité qui conduisent d'ailleurs plusieurs auteurs soit à noter « le flou de sa définition » (Anspach, 1987) ou la « vacuité du concept » (Auge, 1974), soit à relever « le manque de rigueur » dans son utilisation (Meillassoux, 1974).

Bibliographie

ALLAN, Graham A. 1979. *A Sociology of Friendship and Kinship*. Londres, George Allen and Unwin, 156 p.

ANSPACH, Mark Rogin. 1987. « La raison du gratuit », *Bulletin du MAUSS*, 22 : 249-292.

AUGÉ, Marc. 1974. « Histoire anthropologique. Débat », *Annales*, 6 : 1369.

BARRAUD, C., D. de COPPET, A. ITEANU et R. JAMOUS. 1985. « Le vocabulaire des échanges dans quatre sociétés », *Bulletin du MAUSS*, 14 : 13-31.

BAWIN, Bernadette, et Anne GAUTIER. 1991. « Les grands-parents dans la dynamique familiale ». Dans *Relations intergénérationnelles*, Actes du Colloque de Liège, 17-18 mai 1990, Université de Genève. Université de Liège Éd. : 141-154.

BEILLAN, Véronique. 1991. « La garde des enfants : des pratiques socialement différenciées », *Sociétés contemporaines*, 8 : 101-106.

BENGSTON, Vern L., et Robert E. L. ROBERTS. 1991. « Intergenerational Solidarity in Aging Families: An Example of Formal Theory Construction », *Journal of Marriage and the Family*, 53 : 856-870.

BLOCH, Françoise, et Monique BUISSON. 1991. « Du don à la dette : la construction du lien social familial », *La Revue du MAUSS*, 11 : 54-71.

BLOCH, Françoise, Monique BUISSON et Jean-Claude MERMET. 1989. *Dettes et filiation : analyse des interrelations entre activité féminine et vie familiale*. Lyon, GRS-Université Lyon 2, 2 tomes, 290 p. et 273 p.

BLOCH, Françoise, Monique BUISSON et Jean-Claude MERMET. 1991a. « L'activité féminine : une affaire de familles », *Sociologie du travail*, 2 : 255-275.

BLOCH, Françoise, Monique BUISSON et Jean-Claude MERMET. 1991b. « Après le divorce : parentalité disjointe ou parentalité conjointe ? », *Revue suisse de sociologie*, 17, 1 : 1-23.

BLOCH, Françoise, Monique BUISSON et Jean-Claude MERMET. 1991c. « Marquer ses distances et prendre place dans la généalogie ». À paraître dans les actes du colloque « Milieux et liens sociaux », Lyon, PPSH, 12-13 décembre 1991, 13 p.

BOUCHET, Sylvie. 1991. *De mère à grand-mère*. Paris, Païdos, 179 p.

CAILLÉ, Alain. 1989. « Présentation : le don contre l'utilité, mémoires de l'utilitarisme », *La Revue du MAUSS*, 6 : 3-11.

CHABAUD, Danièle, Dominique FOUGEYROLLAS et Françoise SONTHONNAX. 1985. *Espace et temps du travail domestique*. Paris, Librairie des Méridiens, 156 p.

CONINCK, Frédéric de, et Francis GODARD. 1992. « Itinéraires familiaux, itinéraires professionnels : vers de nouvelles biographies familiales », *Sociologie du travail*, 1 : 65-81.

DEGENNE, Alain, et Marie-Odile LEBEAUX. 1991. « L'entraide entre les ménages : un facteur d'inégalité sociale ? », *Sociétés contemporaines*, 8 : 21-42.

DERRIDA, Jacques. 1991. *Donner le temps*, vol. 1, *La Fausse Monnaie*. Paris, Galilée, 218 p.

KELLERHALS, Jean, Pierre-Yves TROUTOT et Emmanuel LAZEGA. 1984.

Microsociologie de la famille. Paris, PUF, 124 p.

LEGENDRE, Pierre. 1985. *L'Inestimable Objet de la transmission. Études sur le principe généalogique en Occident. Leçons IV*. Paris, Fayard, 408 p.

LEGENDRE, Pierre, et Alexandra PAPA-GEORGIU-LEGENDRE. 1990. *Filiation. Leçons IV, suite 2*. Paris, Fayard, 234 p.

MARPSAT, Maryse. 1991. « Les échanges au sein de la famille. Héritages, aides financières, garde des enfants et visites aux grands-parents », *Économie et statistiques*, 239 : 59-66.

MEILLASSOUX, Claude. 1974. « Histoire anthropologique. Débat », *Annales*, 6 : 1368.

MENAHEN, Georges. 1989. « Les rapports domestiques entre femmes et hommes s'enracinent dans le passé familial des conjoints », *Population*, 3 : 515-530.

MERMET, Jean-Claude. 1991. « Le lien de famille : la réciprocité en défaut », *La Revue du MAUSS*, 12 : 137-146.

O'CONNOR, Pat. 1990. « The Adult-Mother/Daughter Relationship: A Uniquely and Universally Close Relationship? », *Sociological Review*, 38, 2 : 293-323.

PITROU, Agnès. 1977. « Le soutien familial dans la société urbaine », *Revue française de sociologie*, XVIII : 47-84.

PRESSER, B. Harriet. 1989. « Some Economic Complexities of Child Care Provided by Grandmothers », *Journal of Marriage and the Family*, 51, 3 : 581-591.

RACINE, Luc. 1986. « Les formes élémentaires de la réciprocité », *L'Homme*, XXVI, 3 : 97-118.

ROBERGE, Andrée. 1985. « Réseaux d'échange et parenté inconsciente », *Anthropologie et sociétés*, 9, 3 : 5-31.

SYNAK, Brnnon. 1990. « The Polish Family: Stability, Change and Conflict », *Journal of Aging Studies*, 4, 4 : 333-344.

VANDELAC, Louise, Diane BELISLE, Anne GAUTHIER et Yolande PINARD. 1985. *Du travail et de l'amour*. Montréal, Éd. Saint Martin, 418 p.

NOUVELLES PRATIQUES SOCIALES



Volume 4, numéro 2
Automne 1991

LA RÉFORME, VINGT ANS APRÈS

- Table ronde sur la pratique sociale à l'heure de la réforme Côté
- Bilan communautaire des plans régionaux d'organisation des services en santé mentale
- Du bénévolat au néo-bénévolat
- La gestion publique du système socio-santaire
- La réforme ecclésiastique au CSS de Québec
- Entrevue avec Jean-Bernard Robichaud sur son passage au CSSMM

Presses
de l'Université
du Québec

LA RÉFORME, VINGT ANS APRÈS

Il y a eu 20 ans en décembre 1991 que le fameux projet de loi 65 sur les services de santé et les services sociaux a été voté à l'Assemblée nationale du Québec. Lancée dans la foulée de la vaste entreprise de modernisation générée par la Révolution tranquille et directement inspirée des premiers travaux de la Commission Castonguay-Nepveu, la réforme ainsi amorcée a entraîné des vagues de changements profonds aux effets inégalement désirables et désirés selon les aspects considérés et les points de vue adoptés.

Le présent dossier relate des témoignages et des analyses desquels se dégage, selon nous, un portrait d'ensemble assez fidèle de ce qu'ont été et de ce que sont devenues les conditions de la pratique sociale. Bien modestement, nous espérons aussi que ce dossier contribuera à rendre plus clairs les enjeux qui se présentent à ce moment-ci pour l'ensemble des champs de pratiques sociales. Puisse-t-il également stimuler la capacité et la volonté de parler et d'agir des acteurs sociaux concernés par les nouvelles voies dans lesquelles le réseau s'apprête à s'engager en conséquence de la refonte des structures amorcées par la réforme Côté.

Je m'abonne à la revue **Nouvelles pratiques sociales**
à partir du Volume _____, numéro _____

	3 ans (6 numéros)	2 ans (4 numéros)	1 an (2 numéros)
Individu :	☐ 43 \$	☐ 33 \$	☐ 20 \$
Étudiant :	☐ 30 \$	☐ 22 \$	☐ 13 \$
Institution :	☐ 64 \$	☐ 46 \$	☐ 27 \$
Étranger :	☐ 72 \$	☐ 52 \$	☐ 30 \$

Je désire recevoir
le numéro de
Nouvelles pratiques sociales
« La réforme,
vingt ans après »
au prix de 16 \$ l'unité ☐

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Province : _____ Pays : _____ Code postal : _____

☐ Chèque ou mandat postal ci-joint

☐ Visa ☐ Mastercard

No de carte _____

Date d'expiration _____

Signature _____

Libellez votre chèque ou mandat postal à :
Nouvelles pratiques sociales
Presses de l'Université du Québec
C.P. 250, Sillery, Québec, G1T 2R1
Téléphone : (418) 657-3551, poste 2860
Télécopieur : (418) 657-2096